

SIAEP DE MARRY LA FERRIERE

Liste des délibérations de la séance du 16 décembre 2025

Président de la séance : Jean LEDDET

Secrétaire de la séance : Alexandre CHAMINADOUR

Présents : Gilles BOUTILLIER, Philippe CAPON, Alexandre CHAMINADOUR, Stanislas CLOUET-D'ORVAL, Françoise CUVIER, Alain DROUET, Pascal DUBOIS, Arnaud FORTIN, Albert HAVIN, Jean LEDDET, Stéphane VERDIER

Absents et excusés : René LAVAINE

Délibérations du conseil :

Abandon de la restitution d'une partie des indemnités versées en octobre 2025 à M LASNE (N° DE_2025_20)

Résultat du vote : adoptée

Fixation des indemnités du Vice-Président à compter du 01/01/2026 (N° DE_2025_21)
Résultat du vote : adoptée

Autorisation de lancer une opération relative au renouvellement de canalisations sur la seconde partie de la rue de la Chapelle Saint Côme à Louestault et autorisation pour réaliser les demandes de subvention (N° DE_2025_22)

Résultat du vote : adoptée

Choix du cabinet accompagnant l'élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) et autorisation pour réaliser les demandes de subvention (N° DE_2025_23)
Résultat du vote : adoptée

Informations et questions diverses

- Avis des membres du Conseil Syndical sur l'intégration du bourg de Chemillé sur Dême au SIAEP : favorable
- Point sur l'avancement des études sur la prise de compétence « eau » par la Communauté de Communes Gatine Racan
- Point suite à la réunion DSP du 18/11/2025, notamment :
 - La panne récente du groupe électrogène à La Penissière est liée à un défaut de maintenance. Une procédure d'amélioration est mise en place (essai 1 fois/semaine) + contrat de maintenance
 - Rendement inférieur à l'objectif avec des débits de fuites de 5m3/h
 - Les travaux d'investissement prévus au contrat et restant à engager sont d'environ 30 000 €. Le délégataire en a dressé la liste qui doit être étudiée
- Point de situation sur les réalisations budgétaires 2025
- Pour mémoire : les membres du conseil syndical sont invités à faire remonter en séance les éventuels investissements à prévoir sur chaque commune
- Présentation chiffrée du contrat d'assurance au 01/01/2026
- Modification de la dénomination du Siaep qui devient SMAEP (syndicat mixte) du fait de la prise de compétences eau et assainissement par la CCCR et la désignation de nouveaux délégués pour la CCCR. Monsieur le Président donne lecture de projet de statuts actualisés au 01/01/2026